

RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

Objet : Budget 2019 - préavis 36/18

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 105 du règlement du Conseil communal, la Commission de gestion et finances est chargée d'examiner et de rapporter sur le budget.

Notre commission a rencontré tout d'abord le Municipal des finances ainsi que le boursier communal pour une présentation générale du budget, puis chacun des municipaux pour répondre aux questions relatives à leur dicastère, ce dont nous les remercions.

Le rapport se présente sous la forme de tableaux regroupant des questions comptes par comptes, ainsi que les réponses municipales, accompagnés de commentaires, de remarques et de deux vœux de la commission.

Introduction générale au budget

Lors de la séance d'introduction, le municipal des finances a relevé ce qui suit :

L'exercice de cette année a été particulièrement difficile, car c'est le premier budget qui inclut, pour l'AIMLE une année entière, de nouvelles charges découlant des constructions du Collège du Fey, de la Salle de gymnastique ainsi que l'augmentation des places disponibles pour l'UAPE. Ces charges nouvelles influencent fortement le budget.

Heureusement la Municipalité n'a pas été confrontée uniquement à des besoins supplémentaires de financement: elle a pu se réjouir d'une réduction de CHF 60'000 pour les frais du Transport régional.

On peut relever en particulier les éléments suivants:

- Le poste 200.3199.00 Charges diverses et imprévues a été réduit de CHF 150'000 à CHF 120'000. Cela correspond mieux aux besoins réels, en comparaison avec ceux répertoriés ces deux dernières années.
- En ce qui concerne la RIE III, ce n'est plus une musique d'avenir car nous sommes déjà touchés en 2018 !

Pour les bâtiments scolaires, des frais de gestion ont été calculés et imputés au décompte des frais d'immeubles. Ces frais de gestion expliquent en grande partie la diminution de CHF 104'000.- de l'attribution à la provision pour bâtiments scolaires.

Au sujet de la pertinence de présenter un budget déficitaire de CHF 130'000, on peut admettre que sur un plan purement comptable, il aurait été possible de trouver encore plus d'allègements pour ainsi présenter un budget totalement équilibré. Néanmoins ce budget très légèrement négatif, moins d'un demi-pourcent, est parfaitement transparent et illustre tout à fait la situation très tendue que la Commune devra affronter en 2019.

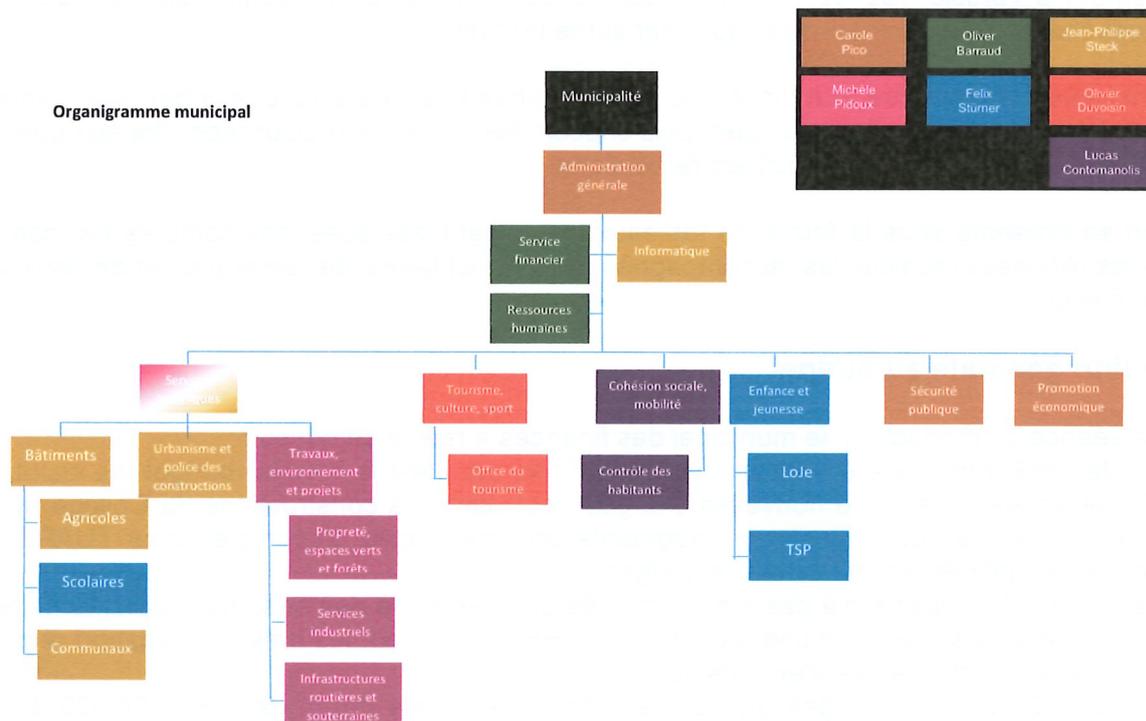
Ce budget, déficitaire, pourrait apparaître comme un message politique, mais il ne faut pas en exagérer l'interprétation. Si d'autres communes sont actuellement contraintes d'augmenter leurs taux d'imposition, la Municipalité actuelle est convaincue que les charges fiscales imposées aux Moudonnois sont bien en adéquation avec les prestations fournies, dans le sens large du terme. En conséquence, il serait totalement inopportun d'augmenter cette charge dans le contexte actuel.

Il est intéressant de constater que le budget consacre CHF 600'000 aux activités des sociétés sportives et culturelles. Si l'on considère qu'un point d'impôts représente actuellement CHF 120'000, cela représente 5 points d'impôts ! Cet effort important, par rapport aux communes vaudoises comparables, profite directement aux contribuables.

Soulignons que la péréquation nous rapporte plus de 14 points d'impôts! Vis-à-vis des communes qui mettent de l'argent dans la caisse, notre responsabilité est grande: l'utilisation de cet argent doit être exemplaire.

Si la politique d'investissement de la commune pendant cette législature peut être qualifiée d'ambitieuse, elle devra certainement être beaucoup plus modeste pendant la prochaine législature. Sur un tableau de planification financière jusqu'en 2028, présenté à la COGEFIN par Monsieur le Boursier Nicolas Rapin, on peut constater une baisse constante, année après année, de la marge d'autofinancement qui passerait de CHF 2'800'000.00 en 2018 à CHF 726'000.00 en 2028 !

A la fin de la réunion, M. Barraud nous présente le nouvel organigramme municipal :



Dicastères de Carole Pico, Syndique, Sécurité publique, Promotion économique.

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
100.3001.00 Traitements	Ce poste comprend-il le traitement du bureau et les indemnités des commissions ?	Non, juste l'indemnité de la secrétaire du Conseil communal.
100.3003.00 Jetons de présence	Ce poste comprend-il les indemnités du CC ? ou y a-t-il d'autres indemnités ?	Indemnité des commissions, de la présidence et de l'huissière.

101.3060.00 Indemnités-remboursements de frais	En quoi consistent ces frais et ce remboursement repose-t-il sur une directive ?	Indemnité forfaitaire de CHF 400 (CHF 500 pour la Syndique) par mois des membres de la Municipalité selon le préavis sur la rémunération générale des membres de l'Exécutif.
110.3011.00 Traitements	Quel est le nombre de personnel communal couvert par ce compte ?	3 employés, 1 auxiliaire (archiviste) et 2 apprentis.
110.3099.00 Charges diverses du personnel	En quoi consistent ces diverses charges ?	Frais du souper du personnel communal, cotisation groupe Impact, participation communale sur l'achat de chèques Reka, contrôles médicaux et autres frais divers du personnel.
110.3185.00 Honoraires, études, expertises	Pour quels types d'interventions ces montants sont-ils alloués ? Est-ce dans l'activité de l'administration générale communale ?	Il s'agit d'interventions d'externes qui peuvent toucher plusieurs domaines. Par exemple, en 2017 il y a eu le dossier Valacrêt, en 2018 Agropôle et pour 2019, il est projeté de faire appel à des mandataires pour les projets communaux (étude, expertise), de solliciter des avis de droit pour des situations particulières et aussi être appuyé dans le cadre de la mise à jour des différentes réglementations communales.
110.3653.99 Dons et aide par « factures acquittées »	Que comprend ce compte qui a doublé en comparaison aux comptes 2016 ?	Comprend toutes les prestations (locations de salles, prestations diverses des services communaux, etc..) qui sont offertes à titres d'aide et de soutien aux organisateurs de manifestation.
110.4311.00 Emolument de chancellerie <i>(La COGEFIN a reçu par après l'extrait de compte.)</i>	Quel(s) service(s) alimente(nt) ce compte et pourquoi ne pas mettre le produit à CHF 16'000.-	Principalement le service de l'administration. Ce produit est très variable : 2015 : CHF 7'583.- 2016 : CHF 10'955.- 2017 : CHF 16'690.- 2018 : estimé CHF 13'500.- à CHF 15'000.- A noter que le budget a déjà été adapté de CHF 7'500.- en 2018 à CHF 10'000.- pour 2019.
610.3011.00 Traitements	Durant combien de mois a-t-on engagé ce collaborateur ? est-il loué par une autre commune ?	On a un contrat de durée déterminée d'une année directement avec le collaborateur.
610.3011.00 Traitements patrouilleurs scolaires	Qui de la commune ou l'AISMLE les engage et les commande ?	C'est le SSP qui procède aux engagements et s'occupe de toute l'organisation et la gestion des patrouilleurs scolaires.
610.3111.00 Achats matériel et licence informatique	Quelle est la part de matériel et de licence sur le montant annoté au budget ?	Les contrats de maintenance annuels s'élèvent à CHF 4'100.- alors que les licences et frais d'installation et paramétrage du nouveau système de gestion des amendes d'ordre s'élèvent à CHF 10'400.-.
610.3143.00 Signalisation et prévention routière	Est-ce que ce montant porte uniquement sur de nouveaux panneaux de signalisation ou y a-t-il renouvellement du matériel de signalisation ?	Le montant porte sur de nouveaux panneaux de signalisations (vertical et horizontal), ainsi que sur un renouvellement de matériels, comme les vaubans.

610.3511.01 Péréquation « Réforme policière »	Pourquoi y a-t-il une baisse de la participation de la commune dans le cadre de cette réforme policière ?	Ce montant dépend de la péréquation intercommunale. A noter que dans les paramètres péréquatifs de calcul celui de notre point d'impôt a baissé.
611.4356.00 Facturation prestations patrouilleurs	Est-ce que la facturation correspond toujours aux frais effectifs et qui paie à la commune cette prestation ?	Normalement oui. Ces frais sont facturés à l'AIMLE qui les intègre dans les montants à répartir et à facturer aux communes membres de l'association.
620.3180.00 SPOP - émoulement	A quoi correspond le montant annoté au budget ? Est-ce un forfait et pour quelle prestation	Il s'agit de la part reversée au canton sur les émoulements encaissés par le contrôle des habitants.
620.3185.00 Support ERP Urbanus	A quelle prestation ce montant est-il alloué et est-ce une charge pérenne ?	Il s'agit des interventions et aides que le support de notre ERP fournit régulièrement. Cela peut aller de prestation de conseil à des travaux en tant que tels, par exemple sélection et sortie de listes selon différents critères. Ces frais ont passablement augmenté depuis l'introduction par le Canton du système de fichier centralisé des habitants. Des réflexions régulières sont menées afin de voir comment nous pourrions faire baisser le nombre d'interventions que nous demandons à notre support informatique.
631.3011.00 Traitement inspection denrées alimentaires	A-t-on toujours un délégué communal qui s'occupe du contrôle alimentaire ?	Un collaborateur auxiliaire se répartit les tâches de contrôle avec le Vétérinaire.
631.3185.00 Honoraire vétérinaire	Le vétérinaire est-il désigné par la Municipalité ou par le canton? Qui définit ses honoraires ?	C'est le canton qui délivre l'autorisation d'exercer dans les abattoirs, les honoraires sont définis entre Melka et le vétérinaire et correspondent aux tarifs en vigueur.
640.3161.00 / Location chapelle funéraire Oasis 640.4272.01 Morgue communale	La commune de Moudon paie-t-elle pour la location journalière de la morgue et refacture-t-elle partiellement le montant à la famille ?	On paie une location annuelle forfaitaire. Un montant de CHF 100.- est facturé aux familles des personnes de l'extérieur. C'est gratuit pour les Moudonnois conformément au règlement d'utilisation de la chambre funéraire.
640.3524.00 Services funèbres	Quelles prestations sont-elles comprises dans ce montant ?	Principalement les frais de constat de décès ainsi que parfois le paiement des frais des obsèques de personnes indigentes.
650.3521.00 Participation au SDIS Haute- Broye	Pourquoi le salaire du commandant passe-t-il de 132'409.- selon les comptes 2017 à CHF 191'450.- (compte budget SDIS 110.3011) ? Pourquoi les indemnités du comité passent-elles de CHF 10'070.— sur les comptes 2017 à CHF 12'000.— (compte 102.3001) ?	Un commandant permanent a été engagé (par le Conseil intercommunal de 13 communes) depuis le 1 ^{er} juin 2017. Il a manqué quelques mois de salaires sur les comptes 2017. Indexations salaires pour l'EM et le commandant pour 2019. Cela a été calculé sur l'évaluation des présences des membres du CD pour l'année. Les jetons de présence n'ont pas été augmentés.
660. Protection civile	Quelles sont les compétences de la Municipalité sur la gestion de ce dicastère ?	Un membre de la Municipalité fait partie du CD.

Dicastères d'Olivier Barraud : Service financier et Ressources humaines.

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Tableau page 2	Eclaircissements sur l'augmentation de 302,000.00 pour 30/ Autorités et personnel ?	<p>Cette augmentation comprend les salaires et charges sociales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle équipe de conciergerie complexe scolaire du Fey CHF 160'000.- , ces frais de conciergerie sont refacturés à l'AISMLE. - personnel avec contrat de durée déterminée en remplacement absences de longue durée, CHF 64'000.- - prise en compte de l'augmentation de l'IPC 1%, CHF 50'000.- - Augmentation annuelle réglementaire : CHF 50'000.- - Mutations diverses du personnel : CHF 22'000.-.
Tableau page 3	Comment adapter encore ce budget déficitaire de CHF 138,605.00 CHF pour l'équilibrer ?	<ul style="list-style-type: none"> - Par des coupes dans les charges non obligatoires. - Par reprise sur provisions au moment du bouclage des comptes. <p>La reprise par le canton des charges de l'AVASAD dès 2020 devrait permettre à la commune de retrouver un résultat positif.</p>
200.3011.00 Traitements	Quelles sont les autres augmentations de charges en plus du congé de maternité ?	Augmentations annuelles réglementaires ou planifiées, compensation de l'inflation selon l'indice suisse des prix à la consommation, prévision d'un probable remplacement de poste par une personne de qualification supérieure à la personne titulaire actuelle.
200.3011.00 Indemnisation et remboursement de frais	Précision : les autres apprentis provoquent-ils aussi des frais légaux ?	<p>Les autres apprentis de la même branche : oui.</p> <p>Chaque filière à ses propres règles en plus de minimums légaux.</p>
200.31.99.00 Charges diverses et imprévues	Est-ce judicieux de diminuer ce compte « Imprévus » de CHF 30,000.00 ?	<p>En 2017, les charges effectives de ce compte se sont élevées à CHF 94'081.10 alors que pour 2018, le solde à ce jour se monte à CHF 87'514.25.</p> <p>Le montant de CHF 120'000.- budgétisé dans ce compte semble donc correct.</p>
210.3301.00 Défalcation impôts	Des mesures efficaces sont-elles prises pour éviter cette augmentation inquiétante des défalcations ?	<p>La perception des impôts est effectuée directement par l'Administration cantonale des impôts qui est chargée de prendre toutes les mesures utiles à l'encaissement des impôts facturés.</p> <p>Au niveau de l'administration, nous ne pouvons que constater, lors de la remise des listes de défalcation en fin d'année, quels contribuables privés ou entreprises ont généré ces défalcations.</p> <p>Nous avons pu constater qu'il s'agit souvent de l'addition de petits montants qui touchent divers contribuables et parfois des montants plus importants.</p>
220.3220.99 Intérêts intercalaires et renouvellement prêt LT	Pourquoi a-t-on besoin de CHF 47'000.00 d'intérêts intercalaires ?	Il s'agit d'une estimation des intérêts que l'on devra payer sur le renouvellement de crédits arrivés à échéance ainsi que sur les crédits nouveaux nécessaires au financement des

		investissements prévus. Cette charge d'intérêts dépend fortement des dates et des montants des investissements qui seront effectivement investis en 2019.
221.38.09 Attribution à Fonds Déglon	Le compte Déglon apparemment épuisé reste-t-il dans comptabilité ?	Le Fonds de réserve Déglon est toujours doté d'environ CHF 400'000.-. Cependant, M. Vuichoud, exécuteur testamentaire, a vendu tous les titres du dossier et a transféré sur le compte de la commune les liquidités correspondantes.
410.3011.00 Traitements	Précisions sur la nouvelle organisation du Bureau Technique. Existe-t-il des cahiers des charges ?	Les cahiers des charges seront établis durant l'année 2019 si tout va bien. L'idée est de poursuivre la politique RH, à savoir profiter de la fluctuation naturelle pour renforcer les compétences du personnel communal.
354.3011.00 Traitements	Même question pour le nouveau chef de service des bâtiments ?	Mêmes explications que ci-dessus. La Municipalité profite d'un départ à la retraite pour renforcer les compétences à disposition notamment dans le domaine des infrastructures routières et souterraines. Le poste de Chef des bâtiments et infrastructures (50%/50%) remplace ainsi le poste d'intendant des bâtiments.
Pages 67- 98 Associations	Quelle est la part des charges sur lesquelles la Municipalité n'a pas de prise pour établir son budget: Canton, PC, pompiers, piscine, AISMLE, AIML, etc ?	La compétence sur les charges se répartit de la manière suivante : - Commune : 56% - Canton : 25% - Association : 19%

Dicastères de Jean-Philippe Steck : Bâtiments agricoles et communaux, Urbanisme et Police des constructions.

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
193.4801.00 Reprise sur fonds de renouvellement bureautique	CHF 11'200.- sont budgetés comme produit au titre de « Reprise s/fds renouvellement informatique ». Cette rubrique ne figure ni aux comptes 2017, ni au budget 2018. De quoi s'agit-il ? Même question pour 197.4801.00 ?	<p>Lors du remplacement de notre serveur local et de divers matériels de notre réseau informatique en 2014, nous avons créé un fonds pour compléter et remplacer ce matériel. Ce fonds est alimenté chaque année au travers des comptes « Attr. à fds renouvellement bureautique ». Le but étant de lisser les charges découlant du remplacement de ce matériel qui peut vite être assez conséquent.</p> <p>Jusqu'à ce jour, ce fond n'a pas été utilisé car aucun matériel n'a dû être remplacé. Dès 2019 et pour les années suivantes ; notre mandataire informatique a émis des recommandations de remplacement de matériel informatique que nous allons, dans la mesure de nos moyens, suivre et ceci afin d'éviter le plus possible des problèmes et des indisponibilités de longues durées sur notre réseau ou sur certains postes de travail en particulier.</p> <p>Dans le cas particulier, la reprise s/fds de renouvellement bureautique couvre en grande partie les surcoûts des comptes du chapitre et ramène le coût global net à CHF 8'800.- comparable aux années 2017 et 2018.</p>

		Le fonctionnement est identique pour les autres comptes de ce type.
195 GED Cette question amène un VŒU de la COGEFIN en fin de tableau.	Aucune somme n'est prévue pour la formation de la GED ! Expérience faite dans les entreprises, les logiciels de type GED sont mieux acceptés par les collaborateurs si ceux-ci ont été bien formés.	Les frais de formation initiale font partie intégrante du projet d'implémentation du logiciel de GED, ils ont donc été inclus dans les « 195.3185.00 Prestation de service GED » des années précédentes. Pour la formation continue ou la formation de nouveaux collaborateurs, les frais de formation seront intégrés dans le 190.3091.00 Cours de formation, comme pour d'autres logiciels de gestion, tel que Urbanus.
195.3185.00 Prestation de service GED	Comment s'explique la baisse de CHF 10'000 par rapport aux charges de 2018 ? Qu'est-ce qui rentre dans ces prestations de services ?	Le projet de mise en place du logiciel GED est arrivé à son terme, il n'y a donc plus de prestations de service de la part du fournisseur pour l'installation, la configuration et les interfaces. Il subsiste toutefois un montant de CHF 2'000 pour des demandes d'adaptation qui ne manqueront pas de survenir suite à la mise en service.
353.3141.00 Entretien grande salle 357.3141.00 Entretien du bâtiment 310.3141.00	Passage de CHF 19'000 de charges à CHF 10'000 de charges, comment cela s'explique-t-il ? Même question, de CHF 14'000 à CHF 10'000 On consacre toujours moins d'argent à l'entretien des fermes ! Pourtant, leur état exigerait le contraire. Est-ce la volonté de la municipalité de renoncer à maintenir ce patrimoine en état ?	Les dépenses d'entretien sur l'ensemble des bâtiments communaux sont budgétées d'une part selon les dépenses récurrentes (contrats de maintenance chaudière par exemple) et selon les travaux projetés et sur la base de devis rentrés au moment de l'établissement du budget. Il y a cette année moins de petites interventions d'entretiens envisagées. En particulier, pour la salle de spectacle de la Douane, nous projetons en 2019 un préavis global pour une amélioration de la climatisation/ventilation et des équipements techniques.
356.3151.00	CHF 28'500 sont budgétés pour la réfection du pare-balles et de la butte de tir du stand de tir. Y a-t-il une participation des sociétés de tir ?	Il n'y a pas de participation financière des sociétés de tir, mais une participation sous forme de collaboration pour le suivi de projet.
357 Caserne	Comme les années précédentes, il est prévu CHF 100'000 de déficit sur la caserne communale. Toujours pas de solution en perspective pour rentabiliser ce bâtiment ?	Une étude d'architecte a été démarrée cette année afin d'envisager d'autres affectations dans les étages à la place des dortoirs. Plusieurs pistes sont étudiées, mais il est encore trop tôt pour communiquer sur le sujet. Toutefois, pour 2019, l'armée va louer la caserne pour 3 mois supplémentaires pour une école de recrue. Nous n'avons pas cette information au moment de l'établissement du budget. Cela va améliorer sensiblement le bilan des comptes de la caserne communale.

Vœu de la COGEFIN : En plus des préavis, les rapports des commissions sont archivés dans www.moudon.ch/extranet/. Le personnel reçoit une formation et met en place les compétences nécessaires.

Budget 2019 : dicastères de Felix Stürner, Municipal enfance, jeunesse et infrastructures scolaires

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
M. Felix Stürner		
362.3141.00 Entretien bâtiments et préau	Pourquoi constate-t-on une diminution des frais d'entretien ?	<p>Contrairement aux années précédentes au cours desquelles nos prédécesseurs avaient opté pour un remplacement progressif annuel d'un certain nombre d'anciennes fenêtres, au risque de se retrouver en fin de cycle à devoir recommencer pour des raisons de vieillissement inéluctable, il a été décidé de mettre un terme à cette pratique peu cohérente.</p> <p>En lieu et place, il est proposé de passer par un préavis unique pour le nombre de fenêtres restantes. (<i>dans le plan d'investissement</i>).</p> <p>De la sorte, le budget d'entretien peut être ramené à un niveau plus raisonnable, comme le Conseil communal pourra non seulement voir en toute transparence les coûts effectifs, mais aussi décider de la pertinence de ce mode de procéder pour l'entretien desdits bâtiments.</p>
510.3522.02 Groupement primaire finance d'écolage	<p>Sur quelle base se situe la réduction de CHF 52'000.- par rapport aux charges du budget 2018.</p> <p>Par contre, on note une augmentation de plus de CHF 500'000 des charges par rapport aux comptes 2017.</p> <p>Explications ?</p>	<p>Ces montants sont déterminés en fonction du budget de l'AIMSLE. Le principe de répartition entre les communes est de 50% au nombre d'habitants et 50% en proportion du nombre d'élèves dans le primaire et le secondaire. Le montant imputé à chaque commune dépend donc non seulement de l'évolution du nombre d'habitants et d'élèves de la commune, mais aussi de ces mêmes évolutions dans les communes membres de l'association.</p> <p>Pour plus de détail, merci de se référer au budget et aux commentaires de l'AIMSLE.</p> <p>Pour l'augmentation des CHF 500'000.-, c'était déjà le cas sur le budget 2018 et le commentaire du compte était le suivant : <i>« Augmentation principalement due à la prise en compte des coûts relatifs aux coûts des nouveaux bâtiments scolaires du Fey qui entreront en exploitation dès août 2018, ainsi qu'à la croissance de la population moudonnoise. »</i></p>
520.3522.00	Sur quelle base se situe	Remarque similaire au point ci-dessus

Arrondissement scolaire finance d'écolage	l'augmentation de CHF 246'000.- par rapport aux charges du budget 2018	étant donné que ces montants dépendent du budget de l'AIMSLE. Le principe de répartition évoqué s'applique également ici. Pour plus de détails se référer au budget et aux commentaires de l'AIMSLE.
51 / 52 Enseignement primaire et secondaire inférieur	Augmentations par rapport aux comptes 2017 : 33% pour le primaire et le secondaire inférieur. x 5 pour le parascolaire Que peut-on en dire ?	En ce qui concerne le primaire et le secondaire, les observations ci-dessus devraient avoir clarifié les variations et non simplement les „augmentations“ puisqu'il y a „diminution“ pour le primaire. Quant au parascolaire, les changements principaux proviennent de l'offre supérieure en places d'UAPE sur Moudon (48 => 72) avec l'ouverture de la nouvelle structure (Le Château) au collège du Fey. Alors que le budget 2018 ne projetait que les coûts engendrés pour un semestre (ouverture de la structure en août 2018), le budget 2019 tient évidemment compte de l'ensemble de l'année scolaire d'où la nouvelle augmentation.

Remarques :

- Pour l'UAPE le District est l'un de mieux dotés du canton. De plus, les coûts par habitant sont plus bas que la médiane cantonale.
- Les parents participent pour l'instant à 44% des charges. Il faudrait dans l'idéal en financer le 50% ! Un moyen pourrait être de modifier les seuils de salaires.
- La dotation de personnel par enfant est correcte, car les divers groupes comportent souvent des jeunes enfants qui permettent un meilleur encadrement.

Budget 2019 : dicastères de Lucas Contomanolis : Cohésion sociale, Mobilité et Contrôle des habitants.

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
710.3654.06 Subside Cumpanis	Le montant de leur subside de CHF 1000.00 est doublé soit, mais quelle est la mission de Cumpanis exactement ?	Il s'agit de personnes en situation particulière qui fournissent une prestation pour créer et gérer deux sites : Social : http://social.moudon.ch/ Mémoire vivante : http://www.memoirevivante-moudon.ch/

Remarque : les sites sont peu référencés et difficiles à trouver : la COGEFIN demande que la Municipalité intervienne pour qu'ils soient accessibles depuis le site communal. Cumpanis doit aussi améliorer leur référencement et leur accessibilité.

Budget 2019 : dicastères de Michèle Pidoux

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
320.3146.01 Entretien chemins forestiers	Quels entretiens nécessaires ? Il n'y avait pas de charges en 2018, mais CHF 10'000.- au budget cette année.	Il s'agit des frais d'épavage et de fauche des chemins forestiers – pour 2018, nous avons étudié la possibilité d'acheter une épaveuse pour le tracteur forestier, finalement cette option n'a pas été retenue.

320.4356.00 Facturation de services à des tiers	Diminution importante des revenus « Prestations à des tiers » de CHF 126'000 en 2017 à CHF 30'000 au budget ! Explications ?	Le niveau du marché du bois n'incite guère les propriétaires de forêts à exploiter leurs surfaces. De plus, les propriétaires (privés et communes) préfèrent faire appel à des entreprises mieux dotées en matériel (processeurs, câbles, etc.) que notre équipe communale. Il devient depuis plusieurs années difficile d'obtenir des contrats pour notre équipe. Nous avons donc réduit le personnel de ce service (plus d'apprenti et 1 EPT en moins), ce qui nous permet de nous occuper de nos chantiers communaux mais pas forcément de travailler comme une entreprise.
430.3030.00 Cotisations AVS-AF-AC	Pourquoi cette augmentation ? Alors que le traitement baisse.	Les participations patronales aux allocations familiales seront augmentées en 2019.
430.3116.00 Achat équipement parking	De quel parking s'agit ? De quel type d'équipement ?	En prévision de l'achat d'un logiciel de gestion des macarons de stationnement.
430.4902.00 Imputation interne de biens et services	Pourquoi cette augmentation ? de quoi s'agit-il ?	Travaux effectués par la voirie ou machines utilisées pour les autres services – voir tableau des imputations internes et le commentaire du début du préavis. Au final, ces imputations ont peu d'effets sur le résultat. A noter qu'il s'agit pour ces postes d'imputation d'évaluation et non d'autorisation dépenser.
450.3135.00 Containers et poubelles	Expliquer le commentaire...	Il s'agit de containers disposés dans les quartiers ou prêtés lors de manifestation et qui sont très abîmés et/ou hors d'usage ainsi que de la benne à gazon de la déchetterie qui n'est plus réparable.
450.3141.00 Entretien de la déchetterie	Pourquoi cette augmentation ? Pour quel type d'entretien ?	Il s'agit de nettoyage de containers pour CHF 2000.-, de remplacement d'une porte suite à cambriolage CHF 3000.-, du contrat d'entretien pour le portail, du service du compacteur et du remplacement des roulettes des portails CHF 2500.-, de la modification du sol pour la benne à gazon permettant l'écoulement de l'eau CHF 4'600.-
450.3188.00 Ramassage, frais de transports ordures & déchets	Pourquoi cette augmentation ? Quelles sont les nouvelles prestations ?	Les CHF 6'000.- d'augmentation tiennent compte de l'augmentation des déchets des poubelles de ville et du littering et des encombrants, voir remarque suivante.
450.3188.11 SAIDEF, encombrants	Pourquoi cette augmentation ?	Nous constatons une augmentation du volume des « encombrants » depuis quelques années. Le principe du meuble bon marché a aussi des inconvénients. En principe, tout ce qui rentre dans un sac de 110 lt devrait passer par un sac taxé, mais ce n'est pas toujours le cas.

		Courant 2019, nous allons essayer de sensibiliser les utilisateurs à ce principe avec un « gabarit ». De plus, actuellement le contrôle d'entrée par carte « falsifiable » n'est pas totalement satisfaisant. La Municipalité se penche également sur un système de contrôle plus performant.
460.3185.00 Honoraires, études, expertise	De quelle parcelle en Bronjon s'agit-il ? Le résultat de l'expertise ?	Il s'agit de deux parcelles privées En Bronjon où des études concernant la pollution du sous-sol et la réparation d'un collecteur avaient été exécutés en 2012-2014. Cependant, un courrier de la DGE nous a informé qu'il appartenait à la Commune de faire des investigations complémentaires sur cette zone qui était autrefois une décharge communale, ceci afin de préserver la nappe phréatique. Ce coût serait éventuellement éligible à subvention et le Canton nous demande d'effectuer ces travaux de sécurité.
460.3526.00 Part. à l'exploita. step & collecteurs de concentration voir remarque ci-dessous	Pourquoi cette augmentation ? que se passe-t-il avec la step ?	En préambule, je note que la commission de gestion de l'AIML a adopté le budget à l'unanimité et que c'est peut-être à cet organe que devraient être posées les questions. Les frais de fonctionnement sont stables. L'augmentation provient de frais d'étude pour le déplacement de la ligne électrique et relative à état des infrastructures qui ont été prises en charge par les propriétaires (Moudon et Lucens). Cette étude permettra de gagner du temps sur les travaux de régionalisation.
830.3122.00 Achat de gaz naturel	Pourquoi cette augmentation ? Cette somme recouvre-t-elle uniquement l'achat ou d'autres prestations ?	Oui, le gaz est fortement en augmentation, mais s'il s'agit d'une prévision.
830.3122.01 Taxe CO ₂ – gaz	Pourquoi cette augmentation ? idem que la question précédente ?	La taxe CO ₂ est l'instrument de la Confédération lui permettant d'atteindre ses objectifs en matière de climat. Si les objectifs ne sont pas atteints la taxe augmente. De même, si la consommation augmente, la taxe augmente dans la même proportion. Là aussi, il s'agit de prévision concernant des prix fixés sur un marché mondialisé.
450.4354 Vente déchets	Quelles démarches avez-vous entreprises pour augmenter les recettes de la déchetterie ?	La revente des batteries de voitures et la revente de matériel électronique et la facturation aux sociétés locales lors des manifestations amènent des produits.
450.4342.00 Taxe forfaitaire	Expliquer cette baisse : Pourquoi ne pas accorder une baisse plus faible aux jeunes par ex : ne pas taxer les étudiants jusqu'à 25 ans ?	Le montant tient compte de la réalité. Selon le budget 2019, le compte déchetterie est déficitaire avec une reprise sur provision. L'augmentation des horaires de la déchetterie a également un

		coût. Le fait d'introduire un 3 ^{ème} tarif (chaque année, chaque étudiant devrait fournir une attestation d'étude) engendrera des frais disproportionnés. De plus, pourquoi les apprentis seraient taxés et non les étudiants ? Une taxe de CHF 5.-/mois paraît proportionnée et réaliste.
450.4342.00 Taxe forfaitaire	Le prix de la taxe déchet : est-il prévu une diminution ou une augmentation ? A l'avenir, les prestations restent-elles inchangées ?	Aucune modification prévue pour la fin de la législature. Augmentation des heures d'ouverture de la déchetterie, introduction à l'essai de la reprise des briques boissons.
830 Gaz	Est-ce que notre réseau du gaz est performant ? Travaux ? Entretien ? Externalisation ?	Notre réseau est performant. Cependant, une étude doit être entreprise visant à aider la Municipalité quant à sa prise de décision stratégique (externalisation de ce service ou autres scénarios). Outre la difficulté technique, la législation est de plus en plus pointue et il convient de réunir les informations nécessaires pour différencier le prix de la marchandise de celle du réseau. C'est un travail que la Municipalité souhaite confier à l'interne de ces services, mais qui vu les ressources administratives actuelles, n'a pas encore pu être réalisé.

Remarques :

- 1) La Cogefin n'a pas d'influence directe sur les Associations comme l'AIML 460.3526.00. Néanmoins elle demande instamment à tous les délégués, Municipaux et Conseillers communaux, d'intervenir au mieux lors de l'établissement de ces budgets.
- 2) Madame Pidoux nous transmet une version légèrement corrigée du tableau des investissements, Annexe 3, page 63. Les totaux ne sont pas modifiés.

Questions générales sur la déchetterie:

Est-ce qu'il a lieu de craindre une suppression de ramassage du plastique ?

La collecte du plastique mou (plastique en contact avec les denrées alimentaires ou autres) va être supprimée. Il n'y actuellement aucune filière de recyclage de ces matériaux et ils doivent être éliminés selon le principe de l'utilisateur/payeur c'est-à-dire dans les sacs taxés et non financés par l'impôt. Cette récupération ne correspond à un aucun objectif écologique, économique et fiscal. L'économie obtenue sur la benne de plastiques mous qui sera supprimée - même si elle est difficile à chiffrer au vu du remplissage actuellement mixte de la benne (ordures ménagères et plastiques mous) - une estimation peut être faite d'environ CHF 8'000.-

Les commerces offrent aussi une collecte des déchets plastiques mous...

Le tri des déchets est-il suivi dans chaque benne ?

Dans la mesure du possible et du personnel disponible, les utilisateurs sont contrôlés. Le personnel indique volontiers dans quelles bennes doivent finir les différents matériaux et informe également les utilisateurs sur les alternatives lorsque la déchetterie communale n'est pas en mesure de reprendre certains matériaux (pneu, déchets professionnels, etc.). Le travail

d'information est important pour sensibiliser les utilisateurs à laisser les déchets superflus chez les vendeurs, lesquels sont tenus de les reprendre. La plupart des commerçants de la place jouent le jeu, on peut par exemple ramener tous les flaconnages (shampoings, lessives, produits de douche, etc) auprès des grandes surfaces.

Municipal concerné : Olivier Duvoisin, Tourisme, Culture et Sports

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
150.3653.16 Fondation du Poyet location	Nous pouvons constater qu'entre les comptes 2017 et le budget 2018/2019 il y a une augmentation des locations au niveau des charges par rapport aux comptes 2017 et le budget 2018/2019, à quoi cela est-il dû ? Sachant que l'on passe de CHF 320.00 à CHF 4'100.00 ?	Estimation de locations de locaux utilisés au Poyet par diverses sociétés locales ou groupements moudonnois ou régionaux. Les variations dépendent de l'utilisation annuelle.
160.3091.00 Office du tourisme	Frais de formation personnel OT CHF 500.00, de quelles formations s'agit-il ?	Possibilité de petites formations pour le site Internet, réseaux sociaux ou sur le label qualité de Suisse Tourisme
160.3060.00 Office du tourisme	De quoi s'agit-il Comme augmentation d'indemnisations-remboursements de frais ?	frais légaux pour les apprentis CHF 960.- -, frais de déplacement et autres lorsqu'ils sont effectués avec des moyens appartenant à l'employé CHF 1'040.-- et des frais remboursés lors des manifestations et représentations dans les foires ou autres qui étaient pris auparavant dans le compte 160.3199.00 pour CHF 1'500.--
160.3102.00 Office du tourisme	Annonces, journaux, documentation CHF 4'893.20 en 2017 et CHF 8'000.00 en 2018-2019, pourquoi cette augmentation? Quels projets ?	Réédition de diverses brochures dont celle de "Moudon", déposée notamment dans les autres OT
172..... Patinoire mobile	jusqu'à quand (quelle année) sera reconduite la patinoire mobile ?	Après analyse, volonté municipale de maintenir lors de la législature 2016-2021 une patinoire mobile à Moudon. En effet, il s'agit de la seule activité hivernale dans la région de Moudon et environs. Dès la saison 2019-2020, la patinoire s'installerait sur les berges de la Broye et serait en parfaite adéquation avec le complexe scolaire du Fey, tout proche du lieu. Il y a lieu aussi de rappeler que cette idée de patinoire mobile a été la suite d'une motion, largement plébiscitée par le Conseil communal

Vœu :

L'Office du Tourisme « Moudon Région » doit chercher de nouvelles synergies avec les communes voisines impliquées pour partager le service ET les coûts. Un système d'Association pourrait être une solution.

Conclusions :

Ce budget 2019 prévoit un excédent de charges de CHF 137'734.00 contre un excédent de produits de CHF 871.30 au budget 2018.

La COGEFIN s'est montrée satisfaite des réponses municipales et des commentaires contenus dans la liasse.

Le budget 2019 se trouve au carrefour d'une restructuration financière canton-communes dans le domaine social, ainsi que de la mise en place des effets de la RIE III. La réalisation par l'AIMLE du Collège du Fey et de la Salle de sports triple augmente bien évidemment la participation de Moudon; toutefois ces nouveaux bâtiments créent une synergie dans la zone de loisirs profitable à tous.

La transparence et la collégialité constatée dans les différents dicastères permettront de respecter les priorités du tableau des investissements de notre commune, essentielles pour la maintenir attractive pour de nouveaux contribuables.

La COGEFIN propose donc d'accepter le budget 2019.

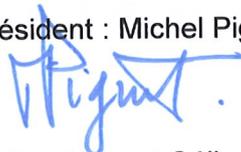
LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis municipal No 36/18,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances (COGEFIN),
- attendu que ce préavis a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,
- adopte tel que présenté le budget 2019 de la Commune de Moudon présentant un excédent de charges de CHF 137'734.00,
- prend acte du plan des investissements pour la période 2019-2023.

Adopté par la Municipalité en séance du 8 octobre 2018

Moudon, le 27 novembre 2017

Le Président : Michel Piguet.



La commission était composée de Mesdames Sophie Demierre et Céline Ombelli, ainsi que de Messieurs Simon Benjamin, Serge Demierre, Daniel Goy, Jakup Isufi, Michel Lohner et Pierrick Muller.